

3

Promotions
2013

6

Carte scolaire
On se prépare

8

DOSSIER
Quelle orientation ?

20

Permutations



DOSSIER

Plus que jamais débatte

Encarts dans ce journal

DANS CE JOURNAL SONT
INSÉRÉS 2 RECTO VERSO :

- 1 RV FICHE RETOUR
PERMUTATIONS
PROMOTIONS
- 1 RV BULLETIN
D'ADHÉSION

Informez-vous sur notre site

www.94.snuipp.fr

Tel : 01.49.56.97.10
Fax : 01.49.56.97.20
Mail : snu94@snuipp.fr



SNUipp 94

11/13 rue des archives 94 000 Créteil

N° 86 – Novembre 2012





AVANCE SANTÉ

0€
À
AVANCER*

AU CRÉDIT MUTUEL C'EST MA BANQUE QUI AVANCE MES FRAIS DE SANTÉ.

UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.

L'assurance santé du Crédit Mutuel prend soin de vous et de votre budget. Elle vous propose gratuitement la Carte Avance Santé pour régler votre médecin, pharmacien, dentiste, opticien... sans avancer d'argent. Les dépenses ne seront débitées de votre compte qu'après le remboursement de la Sécurité sociale et de votre complémentaire. Pour comparer prix et garanties, rendez-vous au Crédit Mutuel ou sur www.creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel
LA banque à qui parler

Le Crédit Mutuel, banque mutualiste, appartient à ses 7,2 millions de sociétaires-clients.

Contrats d'assurances souscrits auprès d'ACM IARD S.A., ACM VIE S.A. entreprises régies par le Code des Assurances et MTRL, mutuelle nationale régie par le livre II du Code de la Mutualité.
* Avec la Carte CB Avance Santé dans la limite de 30 jours.

Le pari de l'innovation

Novembre annonce l'ouverture des discussions bilatérales avec le Ministre.. Cette étape ne prévoit toujours pas de consultation de notre profession, alors que les enseignants devront être les premiers acteurs des mesures nouvelles. Seule, la grande enquête auprès des collègues organisée par le SNUipp leur donne la parole : plus de 25 000 questionnaires ont d'ores et déjà été récoltés ! Ses résultats seront publiés courant novembre.

Si le budget 2013 marque un premier pas avec l'augmentation du nombre d'enseignants, nous ne pouvons oublier qu'il se fait aux dépens d'autres services publics. Or, l'effort devra être cohérent pour que le défi de l'échec scolaire soit relevé. Outre les enjeux industriels, écologiques et de travail pour tous, c'est toute la question des droits sociaux pour tous qui est posée.

Pour l'Ecole, en premier lieu, baisse des effectifs dans les classes, augmentation du nombre de remplaçants, scolarisation des élèves de moins de 3 ans, reconstitution des aides spécialisées pour aider les élèves en difficulté, reconstruction d'une véritable formation professionnelle initiale et continue.....sont de premières urgences. Elles ne sauraient être reléguées dans un débat conduisant finalement à opposer élèves, parents et enseignants autour des seuls rythmes.

Loin d'un simple retour à un passé mythique qui n'a jamais pu répondre à la réussite de tous, nous devons poser la question de l'innovation. C'est pourquoi, entre autre, le SNUipp revendique plus de maîtres que de classes. Car poser la question des pratiques pédagogiques, comme des rythmes, c'est poser celle des moyens supplémentaires dont elles disposent.

C'est le sens de la série de stages syndicaux et de RIS (*Réunions d'Informations Syndicales*) construits depuis 1 an par le SNUipp-FSU 94. Après le stage avec Jacques Bernardin dont vous trouverez le Compte rendu dans ce journal, celui organisée en avril dernier sur «*l'Ecole que nous voulons*», Samedi 8 Décembre de 9h à 12 h c'est à une réunion «*spéciale maternelle*» à laquelle nous vous convions. Ouverte à tous, à la Maison des Syndicats de Créteil, nous tenterons d'établir un état des lieux et de définir ensemble des revendications spécifiques.

Refuser les dégradations des dernières années a été indispensable et exiger le retour des moyens détruits l'est tout autant. La plaie des inégalités ronge notre société ; l'Ecole doit prendre sa place dans la bataille pour les faire reculer, pour les élèves comme pour les collègues. Le SNUipp y mettra toutes ses forces.

Donnez-lui cette force, rejoignez-nous, aidez-nous, rénovez l'engagement syndical, nous serons ainsi plus efficaces ensemble.

Hélène HOUQUER
Secrétaire départementale

Quelle orientation.. ?

Une nouvelle série de Réunions d'Informations Syndicales décentralisée pour débattre et intervenir dans le débat sur la nouvelle loi d'orientation est programmée tout au long du mois de novembre.

Leurs dates et lieux de réunions seront communiqués par mail et figureront sur notre site.

Les 1ères connues

- **Mercredi 21 Novembre**
9h à 12h : **Alfortville**
- **Samedi 24 Novembre**
9h à 12h :
Champigny
Lieu à définir
Valenton
(élémentaire Paul Eluard),
Fresnes
(élémentaire Emile Roux)



Promotions 2013

Première question à se poser :

Suis-je promouvable et à quel(s) rythme(s)?

Pour être promouvable, il faut atteindre l'ancienneté requise dans l'échelon en 2013 (année civile) pour un instituteur et dans l'année scolaire 2012/2013 pour un professeur des écoles.

INSTITUTEURS	Passage d'échelon	Mode d'avancement		
		Choix	Mi-choix	Ancienneté
	10 au 11	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois
	09 au 10	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
	08 au 09	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
	07 au 08	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
	06 au 07	1 an 3 mois	1an 6 mois	1an 6 mois
	05 au 06	1 an 3 mois	1an 6 mois	1an 6 mois
	04 au 05	1 an 3 mois	1an 6 mois	1an 6 mois
	03 au 04	avancement automatique : 1 an		
	02 au 03	avancement automatique : 9 mois		
	01 au 02	automatique : 9 mois		

PROFS ECOLE	Passage d'échelon	Mode d'avancement		
		Grand Choix	Choix	Ancienneté
	10 au 11	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois
	09 au 10	3 ans	4 ans	5 ans
	08 au 09	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
	07 au 08	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
	06 au 07	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
	05 au 06	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
	04 au 05	2 ans	3 ans	2 ans 6 mois
	03 au 04	avancement automatique : 1 an		
	02 au 03	avancement automatique : 9 mois		
	01 au 02	automatique : 9 mois		

**INSTITUTEURS
PROFESSEURS DES ÉCOLES
sont promus**

au **Grand choix**
pour **30%** des promouvables

au **Choix**
pour **5/7** des promouvables

A l'Ancienneté
pour tous ceux qui restent

Contrôler en ligne
votre promouvabilité

snuipp94.com

HORS CLASSE

Bas les masques !

Le SNUIPP a toujours contesté la création de la hors classe qui ajoute une division supplémentaire entre enseignants assumant les mêmes responsabilités. Même si le budget 2 008 a créé quelques postes de hors classe, on reste très loin du protocole de départ qui prévoyait un nombre de postes hors classe représentant 15% du nombre de PE. Le nombre actuel reste en deçà des 2%.

Accéder à la hors classe n'est pas une promotion, c'est une loterie.

En 2001, une mesure gouvernementale est venue accentuer l'injustice inacceptable qui existe entre collègues. En bonifiant le barème des collègues exerçant en ZEP de 1 point, les collègues exerçant en zone banale ont quasi perdu toute chance d'accéder à ce corps avant la retraite.

En ces temps de promotion du salaire au mérite, notre revendication d'un indice terminal 782 pour tous doit être portée avec insistance.

Comme chaque année les élus du SNUIPP contrôleront les opérations mais dénonceront ce dispositif.

Hors classe	Passage d'échelon	Temps de passage
	06 au 07	3 ans
05 au 06	3 ans	3 ans
04 au 05	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
03 au 04	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
02 au 03	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
01 au 02	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois

Accès à la hors classe

Le passage est automatique
(aucun dossier à remplir)

selon un tableau de classement
établi après avis de la CAPD.

Les intégrations sont effectuées
à compter du 1^{er} septembre de l'année.
En cas d'égalité, c'est l'AGS qui départage.

Barème national unique :

Echelon (x2)+ note (x1) + 1 pt si ZEP+ 1 pt si direction

Deuxième question à se poser

Quel est mon barème ?

Calculez votre barème

2 éléments de barème

1- Ancienneté générale des services au 31/08/12 : A.G.S.

Indices de calcul : 1pt par an - 1/12^e par mois - 1/360^e par jour

Exemple :

un PE ayant 20 ans 6 mois 24 jours :

$$AGS = 20 + (6 \times 1/12) + (24 \times 1/360)$$

$$= 20 + 0,50 + 0,06 = 20,56$$

2- Note de "mérite" arrêtée au 31/08/12 : M multipliée par 2

S'il n'y a pas de note, application de la note théorique moyenne d'échelon (voir tableau dans le journal de rentrée)..

Les notes anciennes remontant à plus de 4 ans seront majorées (avant application du coefficient x 2) de 0,25 par an, à partir de la 5^{ème} année. Cela concerne donc les notes antérieures au 01/09/2008.

Les périodes de disponibilité sont interruptives pour la majoration de la note.

La note majorée sera plafonnée à la note maximale d'échelon détenu au 31/08/12.

Attention : les plafonds de note majorée ne sont pas les mêmes que ceux des notes d'inspection

Effectuez cette opération : AGS + (M x 2)

Le calendrier de vos élus

Décembre

Le SNUipp vous adresse ce dossier promotion complétant le numéro de rentrée (mémo salaire / mémo carrière). Utilisez la fiche retour de contrôle syndical qui seule peut nous permettre de déceler des erreurs éventuelles de l'administration (note non conforme, ancienneté dans l'échelon inexacte...)

Avant la CAPD

Nous vérifions les barèmes de tous les collègues nous ayant adressé leur fiche et nous comparons ces données à celles que nous adresse l'administration. En cas d'erreur nous intervenons auprès de l'Inspection académique pour qu'elle corrige.

En CAPD

Les élus du SNUipp vérifient que les erreurs ou les irrégularités repérées ont bien été corrigées. C'est aussi en séance qu'ils réaffirment les exigences de la profession comme la suppression de la note dans les promotions et l'avancement de tous au rythme le plus rapide. Mais seule une action déterminée de toute la profession peut permettre de faire aboutir cette revendication.

Dès le soir de la CAPD

Nous adressons un courrier à chaque syndiqué et à tous ceux (syndiqués ou non) qui nous ont envoyé une fiche. Par ailleurs, chaque collègue peut vérifier sa situation sur notre site.

Permanence des élus CAPD pour les promotions

Le mercredi 16 janvier 2013
de 10h à 17h à la Maison des Syndicats

Grilles de notation de l'IA

Professeurs des Écoles

Echelon	Moyenne	Note Maxi	Echelon	Moyenne	Note Maxi	Note + Bonif Anciété maxi
1	10,5	12	6	14,5	16,5	16
2	10,5	12	7	15,5	17,5	17
3	10,5	12	8	16	18,5	17,5
4 < 6 mois	10,5	12	9	16,5	19	18
4 < 2 ans	11,5	13	10	17	19,5	18,5
4 > 2 ans	12,5	14	11	17,5	20	19
5 > 1 an	13,5	15				

Instituteurs

Echelon	Moyenne	Note Maxi	Echelon	Moyenne	Note Maxi	Note + Bonif Anciété maxi
1	10,5	12	7	14,5	16	
2	10,5	12	8	15,5	17	
3	10,5	12	9	16	17,5	
4	11,5	13	10	16,5	18	
5	12,5	14	11	17	18,5	
6	13,5	15	11 + 2 ans	17,5	20	19

Une aide, un conseil, un soutien... faites appel au SNUipp-FSU

Vos élus SNUipp et leurs suppléants

à la Commission Administrative Paritaire Départementale (C.A.P.D)

HOUQUER Héliène Elémentaire Berthelot - Villeneuve St G.	ISASA Christophe Elémentaire La Source - Créteil
CELEYRETTE Agnès Elém Makarenko B - Vitry sur Seine	LEMOULE Sylvie Elémentaire Beuvin B - Créteil
CERVEAUX Brigit Elémentaire A. France A - Champigny sur M.	JOLET Emmanuelle Elémentaire Raspail - Maisons Alfort
CHARPENTIER Bernard Maternelle Deferre - Créteil	NARCE Franck Elémentaire Val Roger - Plessis Tréville

Nous joindre : 01 49 56 97 10

Carte scolaire

Commencée sous la présidence de Sarkozy, la carte scolaire 2012 fut inscrite dans la continuité de la destruction engagée les années précédentes : 80 000 postes ont ainsi été supprimés en 5 ans. L'Education Nationale a ainsi payé un lourd tribut aux économies budgétaires imposées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), et dont le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite n'est qu'une des applications les plus visibles.

En janvier 2012, pour le Val de Marne, le Ministère en fixait l'ampleur : suppression de 49 postes pour près de 1000 élèves supplémentaires. Ce qui traduit par le DASEN (ex IA) en Mars 2012 afin de permettre notamment les 31 indispensables ouvertures, devait donc donner 126 fermetures : 66 fermetures de classes + 59 fermetures de postes destinés à l'aide aux élèves en difficulté : 19 postes E, 14 postes G, 16 CLAD, 10 moyens supplémentaires Lecture + 1 poste de conseiller pédagogique.



ont été reçues en audience à l'IA pour défendre leur situation, certaines même à plusieurs reprises.



Le 7 février, 500 personnes réunissant enseignants, parents, élus ont manifesté leur opposition à ces mesures, pendant que les délégations d'écoles (une soixantaine), exposaient leur situation, se déroulait la séance officielle du CTSD.

Les représentants des personnels (5 SNUipp-FSU, 2 SNUDI, 1 SE, 1 Sud, 1 Sgen) ont défendu toutes les situations que les écoles leur avaient confiées : fermetures de classes, de postes de RASED, CLAD, moyens supplémentaires ZEP, postes de conseillers pédagogiques, demandes d'ouvertures.

Malgré le refus de l'IA de revenir sur ces mesures, la mobilisation s'est poursuivie durant tout le printemps :

15 février rassemblement à la Préfecture à l'occasion du CDEN

15 Mars grève et manifestation au Ministère

Durant le mois de juin, le SNUipp a accompagné de très nombreuses délégations d'écoles en audience.

Le 25 juin, le nouveau Ministre de l'Education, Vincent Peillon annonçait, suite à un collectif budgétaire, une dotation exceptionnelle de 1000 postes au plan national (80 pour l'académie de Créteil, dont 13 pour le Val de Marne) pour la rentrée 2012.

Le 18 juin, le DASEN réunissait le CTSD pour répartir ces 13 postes. 70 dossiers d'écoles ont de nouveau été défendus.

Le DASEN a confirmé ses choix d'affecter cette dotation sur des postes classes et de ne prendre aucune mesure concernant les RASED. D'autres départements avaient choisi, eux, de réserver des postes RASED sur leur dotation

exceptionnelle.

Bien sûr, nul ne pouvait croire que ces 13 postes permettraient une rentrée dans des conditions satisfaisantes. Pourtant, les attentes étaient très importantes.

C'est dans ce contexte que s'est tenu le 7 septembre, le CTDS d'ajustement : une trentaine d'écoles étaient présentes et 50 dossiers ont été défendus en séance.

Devant le refus du DASEN, faute de moyens, de prononcer les ouvertures nécessaires, des écoles ont poursuivies leurs actions : occupation d'écoles par les parents (maternelle Perrault, Elémentaire Cachin à Vitry,, PVC à Villejuif), audiences à l'Inspection Académique, au Rectorat, délégations à plusieurs reprises au Ministère.

Et là, surprise ? Le dialogue social vanté par le Ministère se traduit dans les faits par un refus d'entendre les demandes et justifications. La seule réponse du Ministère aux délégations qui demandaient à être reçues a été apportée, sur un bord de trottoir : refus catégorique du Ministère de recevoir des délégations d'écoles, même accompagnées d'élus (Représentants des Personnels, Maire, Conseillers Généraux...). Réponse vécue comme un mépris par tous les présents (parents, enseignants...)

Après des semaines de mobilisation, ces 3 écoles ont appris, comme réponse à leur demande d'ouverture de classes en raison de leurs effectifs qui rendent les conditions impossibles (Maternelle Perrault, moyenne 31, Elémentaire Cachin : 4 CE2 sont à 32 élèves !) qu'elles allaient bénéficier d'une « aide à la direction » !

Le changement espéré, se déguisait en continuité... CLAP de fin !

2012 Année de transition ? Visionnage ...

En examinant attentivement la géographie des mesures prises, on constate qu'elles ont touché prioritairement et massivement les communes du département qui accueillent les élèves les plus vulnérables : Champigny où toutes les écoles classées en Zone d'Education Prioritaire sont victimes d'une mesure de fermeture, Vitry avec 14 fermetures, sans parler des postes de RASED, CLAD, moyens supplémentaires lecture...

Les écoles ont immédiatement mesuré l'ampleur de la destruction engagée et se sont très massivement mobilisées : près d'une centaine de délégations d'écoles accompagnées par les élus du SNUipp-FSU

	Rentrée 2006	Rentrée 2007	Rentrée 2008	Rentrée 2009	Rentrée 2010	Rentrée 2011	Rentrée 2012
Académie de Créteil	+ 103	+100	+ 101	110	266	- 120*	- 117
Seine et Marne	25	23		55	115	23	-29
Seine St Denis	67	56		35	100	-20	-39
Val de Marne	11	21	16	20	51	-20	-49

* 103 intervenants langues et 17 postes classes



2013

Dès maintenant, préparez-là ensemble !

Aujourd'hui, l'administration prépare la carte scolaire 2013. Le Ministre a annoncé la recréation de milliers de postes ; sans, à ce jour, que soient encore clairement

identifiés ceux qui relèveront de postes statutaires d'enseignants, de postes en formation initiales, de postes précaires (AVS, EVS...)...

Dans les semaines qui viennent, les opérations de carte scolaire 2013 vont donc s'engager. Les écoles seront «invitées» à transmettre leurs effectifs pour la prochaine carte scolaire ; les directeurs (directrices) « invités » à défendre les effectifs en tête à tête avec l'IEN... Devons nous en restez là ? Pour nous c'est clairement NON.

Les équipes doivent donc dès à présent étudier les chiffres 2012, les prévisions 2013 et envisager les structures 2013/2014.

Elles pourront ainsi établir la liste de leurs besoins pour **réellement améliorer la situation dans chaque école, en fonction de la réalité des élèves et non des seuls « chiffres ».**

Dès que ces besoins auront été étudiés dans les écoles, envoyer la situation de votre école aux élus du SNUipp-FSU. Nous travaillerons dès décembre, à vous réunir, à intervenir tout de suite auprès des IEN, du DASEN pour que la réalité des besoins du département remonte et que les attributions de postes ne se fassent pas uniquement sur la base de la parole de l'Administration.

Dans toutes les circonscriptions, le SNUipp et ses militants demanderont des audiences aux IEN pour faire la liste des besoins de toutes les écoles de la circonscription et établir la transparence des chiffres remontant au DASEN. Contactez les militants que vous connaissez et organisez collectivement ces audiences, sinon contactez la section départementale (*responsables carte scolaire : Brigit CERVEAUX et Christophe ISASA*)

Parce que nous voulons tous voir la situation s'améliorer, nous ne saurions en rester à la protestation ! Nous devons clairement faire connaître la réalité des besoins. Parce que nous sommes tous les jours au cœur des réalités, nous sommes les plus habilités à dire les difficultés qui concourent à l'échec scolaire et à détricoter nos conditions de travail.

Sans complexe, ni illusion, nous voulons obtenir des moyens qui marquent une rupture avec les destructions des dernières années. La balle est entre nos mains ; DASEN, Recteur et Ministre doivent connaître et tenir compte des réalités. Alors, elle sera entre leurs mains, et nous étudieront ensemble les réponses apportées et les actions à mener.

Bon courage à tous, nous sommes disponibles pour toute aide dont vous pourriez avoir besoin.

Vos élus au CTSD

RASED

L'asphixie !

La carte scolaire 2012 a poursuivi la destruction engagée en 2009 qui avait déjà vu la **suppression de 81 postes** (50 postes E, 8 postes G, 23 surnuméraires). En 2012, ce sont 49 postes qui sont fermés : 14 postes G, 19 postes E et 16 CLAD. Ainsi, par exemple, à Ivry, pour 27 écoles dont 13 en ZEP, il n'y a plus ni poste G, ni CLAD.

«Est-ce à dire que la grande difficulté scolaire dans laquelle se trouvent plongés ces élèves a disparu ?»

On assiste à une véritable asphixie des RASED.

Outre les conséquences pour les élèves, en supprimant massivement les postes G, le DASEN n'a pas permis aux enseignants spécialisés de retrouver un poste correspondant à leur spécialité. Nombre d'entre eux ont dû postuler sur un autre type de poste.

C'est donc un gâchis pour les élèves, pour les personnels mais aussi pour l'institution elle-même.

Aujourd'hui, dans le cadre de la « refondation de l'école » le Ministère affiche l'ambition de s'attaquer à la difficulté scolaire.

Passer des paroles aux actes, impose donc de créer massivement des postes, et singulièrement spécialisés ; mais aussi de programmer des départs massifs en formation CAPA-SH, toutes options.

Que devons nous entendre quand le ministre répond lui par « plus de maîtres que de classes » ?

Cette revendication du SNUipp ne saurait recouvrir une confusion entre postes spécialisés et poste banals. Nous avons besoin du savoir faire et de la qualification de maîtres spécialisés en psycho-pédagogie et de maîtres supplémentaires.

Maternelle

Spécificité des - de 3 ans

La scolarisation des moins de trois ans : il y a urgence, mais pas dans n'importe quelles conditions !

Les suppressions de postes prononcées depuis des années ont principalement affecté la scolarisation des moins de 3 ans dans les ZEP qui a servi de variable d'ajustement.

Ainsi, à Vitry, il y a 5 ans, 400 élèves de moins de 3 ans étaient scolarisés. En 2012, seulement environ 50 élèves.

A Champigny, avant 2007, 250 élèves de moins de trois ans étaient scolarisés. Seulement 69 en 2012.

Aussi bénéfique soit la scolarisation précoce, elle ne peut se faire dans n'importe quelles conditions et surtout pas, comme certains IEN ont tenté de le faire en cette rentrée, en demandant aux directeurs de combler les places vacantes dans leur école, indépendamment de la classe.

Les moins de 3 ans ont des besoins spécifiques, qui doivent trouver réponse dans des conditions spécifiques (effectifs allégés, mobiliers, locaux, aides...)

Hélène HOUGUER

Elém Berthelot
Villeneuve St Georges



Brigit CERVEAUX
Elém A. France A
Champigny



Christophe ISASA
Elém Cité Verte
Sucy en Brie

Cyrille MICHELLETA
Elém Curie A
Vitry sur Seine



Marc LESVIGNES
Elém G. Monge
Créteil



CART

DOSSIER

DOSSIER

DOSSIER

DOSSIER

1^{er} CHANTIER

RYTHMES SCOLAIRES

TEMPS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS

AIDE AUX ÉLÈVES

Détricotons le fil

des confusions entretenues



«Pour moi, réformer les rythmes scolaires, c'est réformer le rythme de l'Ecole ; pour mes élèves, mais aussi pour moi ! Je veux voir diminuer mon temps de travail»

Léa - Réunion à Villeneuve St Georges

Le scénario avancé par le Ministre de l'Education Nationale sur la réforme des rythmes scolaires ne convient pas et il doit être revu. Dans les discussions qui doivent se poursuivre, le SNUipp-FSU portera ses propositions et l'expertise professionnelle des enseignants qu'il rencontre au quotidien.

Améliorer la qualité des temps professionnels :

- Diminuer le temps d'enseignement
- Repenser les 108h annuelles :
 - 24h ne suffisent pas pour la préparation exigeante de la classe, au travail en équipe, à la relation avec les parents et les partenaires de l'école
 - 18h de « formation pédagogique » ne remplaceront jamais des stages de formation continue sur le temps de classe avec les moyens de remplacement correspondant
 - les 60h d'aide personnalisée sous sa forme actuelle doivent être abandonnées et les conditions de prise en charge des élèves en difficulté repensées sur le temps de classe (RASED, plus de maîtres que de classes...)

Améliorer les conditions de vie personnelle et familiale :

- Pour une réduction du temps de service des enseignants et le maintien d'une coupure au minimum d'une ½ journée au milieu de la semaine (mercredi après-midi)
- Pour la prise en charge financière des surcoûts engendrés par une ½ journée de travail supplémentaire (frais de transport, garde d'enfant...)

Ecouter la profession :

- Il faudra prendre en compte l'expertise professionnelle des enseignants. Avant toute décision, leur avis doit être entendu.

DOSSIER

DOSSIER

DOSSIER

Quelle orientation ...pour l'Ecole ?

Examinons 3 chantiers

La transformation de l'école revendiquée par le SNUipp-FSU a pour objectif une réelle démocratisation scolaire. La réussite de tous les élèves est loin de dépendre uniquement des rythmes scolaires. Il faut s'interroger sur les contenus d'enseignement proposés et leur mode de transmission, les conditions d'enseignement au sein de la classe (effectifs, types d'activités, alternance grand groupe/petits groupes....). C'est aussi une question de formation des enseignants et d'organisation pédagogique.

Le SNUipp-FSU avait demandé au préalable qu'une journée de réflexion soit banalisée (= prise sur le temps de travail) pour que les enseignants puissent exprimer leur point de vue. Le Ministre a préféré revoir en priorité les rythmes scolaires afin d'alléger la journée de l'enfant sans tenir compte du temps de vie global de l'enfant et sans mesurer véritablement les conséquences sur les personnels.

Ce projet est donc inacceptable en l'état ; il ne répond ni aux problèmes qu'il entend résoudre, ni au problème de fond : la démocratisation de l'école, et néglige totalement l'avis des acteurs de terrain : les enseignants.

DEMINAGE

Quelques paroles d'enseignants glanées dans nos écoles et dans les réponses du questionnaire départemental

L'aide personnalisée

«Utile quand il y a des difficultés légères mais inutile en cas de difficultés plus lourdes (refus de travail, trop de lacunes accomplies depuis des années....). Marre de prendre des élèves pour prendre des élèves et marre des documents administratifs à remplir pour l'aide personnalisée !!!!!»

« Les collègues pensent qu'il y a une contradiction entre passer la pause méridienne à 2 heures et proposer aux élèves (qui ont besoin de souffler) un temps d'Aide Personnalisée sur ce moment de loisirs. Parlons un peu du rythme de l'enfant ? »

«Pas toujours efficace car ce temps de travail s'ajoute à des journées déjà très longues»

«Pas très efficace car ce sont des heures en plus avec des élèves qui n'en ont pas toujours besoin puisqu'il faut l'accord des parents»

«Aucun intérêt pour les élèves, ni pour l'enseignant»

« A intégrer dans le temps scolaire ou en petits groupes avec un autre enseignant »

«L'aide personnalisée ne remplace pas la prise en charge par le RASED»

« Doit se faire avec des maîtres spécialisés sur le temps scolaire »

« Pourrait se faire le mercredi par petits groupes de besoin qui se succèderaient dans la matinée »

RASED

«Trop utile pour s'en passer !!! »

«Manque de postes de RASED»

«Rouvrir les postes de RASED » « renforcer et développer les RASED »

«Travailler avec un RASED COMPLET !»

«Les regards croisés de l'équipe du RASED et de l'équipe enseignante sont nécessaires à la compréhension des difficultés de certains élèves. Les personnels du RASED représentent des personnes adultes extérieures au groupe classe et donc impliquées différemment au regard des familles et des élèves ; les rencontres permettent une meilleure compréhension des difficultés en apportant d'autres informations, une reconnaissance de la difficulté des élèves, une meilleure prise en compte de ses besoins. «

«Les échanges avec les partenaires extérieurs demandent du temps !

Evidemment, ce travail est nécessaire dans les 3 cycles.»

«Les élèves en difficultés d'apprentissage montrent tous un manque d'attention, de concentration ; l'allongement de la journée ne peut pas être une solution à leurs problèmes.

«Marie - Créteil



« Si les effectifs dans les classes étaient moins lourds, il serait possible d'aider davantage les élèves en difficulté au sein de la classe »

«Pascale - Vitry 9



Le temps de travail

« moins d'heures par jour » « des journées moins chargées » « modifier le rythme de la journée, très difficile pour les élèves de maternelle

« pas plus de 4 jours de classe »

« un jour de repos en milieu de semaine pour l'élève et l'enseignant, pour de meilleurs apprentissages en fin de semaine ! »

« pas de charge de travail en plus »

« préserver nos acquis et nos vacances » « les vacances sont nécessaires à notre santé physique et mentale »

« Tout jour travaillé en plus mérite salaire en plus ! »

« Finir l'école plus tôt dans la journée n'a aucun intérêt pour l'élève qui restera à l'école en garderie »

Ce qu'il nous manque

« Réflexion d'équipe pour la mise en place de petits groupes de travail »

« Du temps pour le travail en équipe »

« Augmentation des salaires, revoir les grilles salariales » « revalorisation des salaires »

« Nos salaires sont sans rapport avec notre responsabilité humaine, physique et morale, de chaque instant, ni d'ailleurs avec un statut de cadre (cadre A de la Fonction Publique) »

« Du temps libre pour préparer les cours et décompresser »

« Changer les programmes »

« Des stages longs à l'IUFM » « Former à la pédagogie différenciée »

« Se former à d'autres techniques d'apprentissage pour aider les élèves en difficultés »

« Des effectifs réduits dans les classes » « des AVS sur postes pérennisés et formés »

« Rétablir des classes d'adaptation pour les élèves en grande difficulté »

« Des moyens en personnel supplémentaire »

Suite à une décision du Conseil Syndical, un questionnaire départemental a été diffusé dans les écoles pour compléter le questionnaire national sur lequel s'appuiera le SNUipp-FSU lors des phases de discussions avec le Ministère.

Le questionnaire départemental portait sur l'Aide Personnalisée.

Les premiers retours

A 90%, les réponses considèrent qu'il faut supprimer l'aide personnalisée sous la forme actuelle : jugée inefficace, elle doit être comprise dans le temps de classe et ne pas alourdir la journée de travail de l'élève.

Une majorité des réponses fait état de revendications plus précises :

- Augmentations des salaires
- Diminution du temps de travail
- Formation continue pour mieux enseigner
- Diminution des effectifs dans les classes

**Continuez à retourner ce questionnaire et l'enquête nationale.
Plus il y aura de réponses plus nous pourrons en retour alimenter
votre réflexion de celle des autres.**

**Plus, nous serons en situation d'exiger une réelle
concertation nationale des personnels**

**« Si on travaille le mercredi,
alors rien le samedi
pour avoir une vie sociale,
normale !.**

Ludovic - Sucy

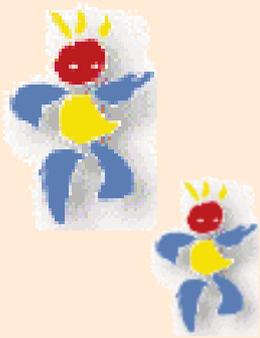
**« Du temps libre pour
préparer les cours et
décompresser; du temps
pour penser ! »**

Cécile - Villejuif

**« Réintégrer les heures
de soutien au temps
de classe »**

Samantha - Thiais

DOSSIER
DOSSIER
DOSSIER



Quelle orientation ...pour l'Ecole ?

Examinons 3 chantiers

2^d CHANTIER

SALAIRES DES ENSEIGNANTS

RECONNAISSANCE DU TRAVAIL ACCOMPLI...



Salaires : il faut des mesures d'urgence !

Le pouvoir d'achat des enseignants comme celui de l'ensemble des fonctionnaires qu'ils soient en activité ou en retraite n'a cessé de régresser depuis des années.

Le point d'indice qui sert de base de calcul aux salaires est gelé depuis 2010 alors que les prix n'ont cessé d'augmenter (+2,1% pour 2012). Le budget 2013 poursuit pour la 3^e année, cette décision malgré le changement de gouvernement. Ainsi, la valeur du point d'indice aurait perdu 12% sur l'indice INSEE de coût de la vie, depuis 2000.

L'instauration du jour de carence depuis janvier 2012 (*une journée de salaire en moins pour le 1^{er} congé jour du congé maladie*) aggrave ces pertes. Pour les plus fragiles qui doivent souvent faire face aux dépenses de soins de moins en moins prises en charge par la Sécurité Sociale, c'est une véritable injustice sociale.

Depuis la réforme des retraites de 2010, les cotisations des salariés pour la retraite des fonctionnaires augmentent chaque 1^{er} janvier, ce qui diminue d'autant leur revenu mensuel. Cette baisse correspondra au final à une journée de salaire en moins par mois.

Dans le dernier rapport de l'OCDE, il est indiqué que le salaire des enseignants a diminué en valeur réelle de plus de 5% de 2000 à 2010.

Après 15 ans d'exercice, les enseignants français du primaire touchent près de 4 000€ de moins par an que la moyenne des enseignants des pays de l'OCDE, soit plus de 320€/mois.

La part des richesses reversées en salaires pour les agents de l'Etat ne cesse de diminuer. De 4,34% en 2000 contre 3,39% en 2010. Maintenir la part de 2000 aurait permis une hausse du point d'indice de 22% durant cette même période !

Le SNUipp et la FSU exigent donc des mesures d'urgence pour tous les fonctionnaires, une hausse de 10% du point d'indice et une augmentation pour tous de 50 points (231 € bruts mensuels).

« Avec toutes les heures que je fais déjà, je refuse de devoir ajouter des heures d'études pour arrondir un salaire insuffisant ! Sinon, ce sera aux dépens de mon travail ou de ma vie personnelle. »

Christophe - Saint Maur

JOURNÉE DE CARENCE

Les organisations syndicales écrivent au Ministre

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA, ont dénoncé la mise en place d'une journée de carence pour les agents de la Fonction Publique et demandent le retrait de cette mesure au Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique.



Quelle orientation ...pour l'Ecole ?

Examinons 3 chantiers

DOSSIER

DOSSIER

DOSSIER

DOSSIER



intervention de Jacques BERNARDIN

Président du GFEN

(Groupe Français d'Éducation Nouvelle ; mouvement pédagogique)

Jacques BERNARDIN nous invite à repenser la difficulté dans les apprentissages dans le cadre d'un projet pour l'école. Ce qui implique bien évidemment un retour sur la philosophie des politiques à l'œuvre ces dernières années.

Etat des lieux des politiques scolaires

C'est en effet un discours bien contradictoire qui a caractérisé ces politiques scolaires : d'un côté on affiche l'ambition de « la réussite de tous » de l'autre on encourage la sélection et le tri social (parcours d'excellence pour les uns, orientation professionnelle fin 5ème et promotion de l'apprentissage pour les autres). Le slogan « Démocratiser l'élitisme » est en réalité une injonction paradoxale qui heurte la culture professionnelle et les valeurs des enseignants, la sélection ne pouvant constituer un horizon mobilisateur mais agissant plutôt comme un encouragement à baisser les bras, à renoncer face aux difficultés rencontrées. Illustration concrète parmi d'autres, on a ainsi abandonné pour les ZEP le principe de logique territoriale (donner le plus là où il y a le moins) au

ATELIER

« LES DIFFICULTÉS D'EXERCICE DES ENSEIGNANTS »

L'atelier a commencé avec l'intervention de Marc Lesvignes, élu du SNUipp au CHSCT (*Commission hygiène et Sécurité*), qui a présenté cette instance, ainsi que les textes et principes qui en découlent, et qui permettent de poser le problème des conditions dans lesquelles s'exerce notre travail.

Il a été notamment rappelé que l'employeur (ici l'Inspection Académique) était le seul responsable de la sécurité au travail. La notion de santé et de sécurité ne se limite pas à la question de la sécurité des locaux (même si celle-ci en fait bien évidemment partie) : les dernières réformes ont conduit à une forte dégradation des conditions de travail, qui ont des conséquences physiques et morales pour un nombre grandissant de collègues.

Ce fut d'ailleurs un des problèmes largement constatés par les collègues. Nombres de difficultés liées à l'exercice du métier sont encore largement vécues de façon individuelle (culpabilisation, découragement, démissions chez les stagiaires..)

alors qu'il s'agit bien souvent de problèmes liés aux conditions de travail. Il peut s'agir des remplacements non- assurés qui surchargent les classes, d'un enfant en situation de handicap sans AVS, ou d'élèves en difficulté non pris en charge à cause de RASED incomplets voire inexistants.



La mise en place du Comité Hygiène et Sécurité

QUELLES RÉPONSES DE L'ÉCOLE ?

3^{ème} CHANTIER

aux élèves en difficulté(s)

Stage syndical du 25 Mai 2012

profit de la seule détection des élèves «méritants», promis aux internats d'excellence... Ajoutons à cela l'assouplissement de la carte scolaire qui a eu pour effet une ghettoïsation croissante, préjudiciable à l'émulation et aux progrès.

Face à la difficulté, à l'échec scolaire, la seule réponse de l'institution aura été «l'individualisation», présentée comme la voie royale pour gérer l'hétérogénéité et résoudre les difficultés... Sauf que dans un contexte d'effectifs en hausse, sa mise en place très compliquée, alourdit le travail, le complexifie... sans pour autant être efficace, puisque ces injonctions sont antinomiques avec la nécessité de « faire classe », d'instaurer une dynamique d'apprentissage collective. Dès lors on accroît les «écarts en cherchant à les réduire !

Définir les besoins

Pour dépasser cet état de fait, de quoi l'école a-t-elle besoin ? Selon J. Bernardin, le premier aspect consiste en une clarification et une affirmation de leur mission. Il faut que l'école s'inscrive dans un projet politique ambitieux : rappeler son rôle de développement et d'émancipation intellectuelle de chacun, former

rité doit permettre de faire émerger ces thématiques de la santé et de la sécurité au travail, et de les traiter collectivement. Il s'agit de d'affirmer la responsabilité de l'employeur quant à nos conditions de travail, à notre sécurité et notre santé et ainsi rompre avec le repli sur soi et la culpabilisation constante engendrés par les difficultés. La marche à suivre pour saisir le CHSCT ainsi que ses différents champs d'action ont été présentés dans dossier mis en ligne sur le site .

Travailler collectivement

La disparition des 2 heures d'enseignement par semaine, la lourdeur des nouveaux programmes ont accentué le rythme intensif des journées d'école. Beaucoup trop de ce temps est consacré à évaluer les élèves.

Si l'aide personnalisée peut aider ponctuellement un élève et peut compenser partiellement la diminution du temps d'enseignement, elle alourdit considérablement la journée pour certains élèves, déjà fragilisés.



Le travail en équipe est de plus en plus difficile, faute de temps et de créneaux horaires pour permettre à l'équipe de se réunir. Cette dégradation ne permet pas de travailler collectivement sur l'aide qu'il faut apporter aux élèves qui ont besoin d'être aidés dans leurs apprentissages.

On peut enseigner autrement avec d'autres moyens : être plus nombreux dans les écoles, avoir plus de maîtres que de classes pour permettre le travail en petits groupes sur le temps scolaire et la construction des apprentissages et non uniquement hors du temps scolaire en remédiation (aide personnalisée, stages RAN...)



au rôle de futur citoyen. Il faut réaffirmer l'objectif de démocratisation élargie de l'accès au savoir. Mais cela implique d'autres moyens pour l'école publique : les systèmes les plus démocratiques correspondent à des services publics forts, seuls à même de garantir la mixité sociale et scolaire. Plusieurs leviers peuvent être envisagés : la carte scolaire (outil permettant de lutter contre « l'apartheid scolaire »), un tronc commun véritable jusqu'à la fin du collège et enfin la suppression du redoublement et des classes de niveau.

On sait depuis les recherches des années 70 que les aptitudes, les attitudes et les attentes vis à vis de l'école sont socialement construites.

D'autres options éducatives s'imposent également : certains systèmes éducatifs ont supprimé les notes, cherchant ainsi d'autres moyens pour impliquer et intéresser les élèves. La Finlande est ainsi passée d'un système basé sur l'individualisation, la recherche de la performance et la sélection à un système s'appuyant sur la responsabilité, la confiance et les échanges entre pairs. Mener cette mission ne pourra bien évidemment se faire sans investir dans une solide formation initiale des enseignants, ni sans les moyens permettant de bonnes conditions d'exercice du métier. La démocratisation scolaire passe évidemment au quotidien par l'action des enseignants, et ne peut donc se faire sans eux, ni contre eux.

Lutter contre la difficulté, l'échec, c'est aussi, selon J. Bernardin, repenser l'avenir du métier dans sa globalité, ce qui nécessite de s'interroger sur 4 de ses aspects :

- la vision des élèves et de leurs capacités ;
- la conception de ce qu'est apprendre ;
- la manière « classique » d'enseigner et ces effets ;
- repenser l'exercice du métier ; sor-

ATELIER « MATERNELLE »

La discussion a fait apparaître un grand nombre de difficultés rencontrées au quotidien par les collègues :

- **Les effectifs souvent surchargés**, notamment en petite section où le taux d'encadrement est aussi lourd que pour les autres niveaux alors que ce sont les élèves les plus jeunes et qu'il s'agit de leur 1^o année de scolarisation.
- **Les conditions de travail** : ATSEM en nombre insuffisant pour aider toutes les classes, locaux inadaptés (manque d'espace), journées d'écoles trop longues
- **Diversité des publics** : une richesse mais aussi un handicap lorsqu'on n'est pas formé pour répondre à tous (élèves non-francophones, enfants à besoins particuliers avec parfois des actes médicaux très lourds à gérer pour un enseignant, de plus en plus d'enfants en situation de handicap, de plus en plus d'enfants avec des problèmes de comportement, les enfants précoces.....)
- **Diversité des attentes des familles** : la maternelle est une école où le parent apprend à être parent d'élève, d'où un travail spécifique sur la parentalité.
- **Conception institutionnelle managériale de la maternelle** : « primarisation » de la maternelle avec des apprentissages systématiques qui placent artificiellement des élèves en échec car ils ne respectent pas le développement et la maturité de l'enfant qui a pourtant envie d'apprendre et continue de se développer. Disparition de valeurs (abandon de la socialisation...) et utilisation de critères de rendement (chiffres, évaluation de performances...) qui stigmatisent précocement des enfants qui ont besoin de grandir et qui renvoient aux familles des images négatives de leur enfant.



intervention de Jacques BERNARDIN

DOSSIER
DOSSIER
DOSSIER

tir de la solitude professionnelle.

Depuis le rapport Thélot (2004), le discours officiel insiste sur la diversité des «aptitudes», des «talents» et «formes d'excellence», renvoyant les élèves à une nature contre laquelle on ne peut rien, et à laquelle il faudrait s'adapter en différenciant les contenus, les modalités de travail, les parcours scolaires... On justifie donc le tri social au nom du respect des différences ! Les enseignants, après avoir tout tenté, après avoir multiplié les aides et constatant leurs limites, finissent par sombrer dans le fatalisme sociologique. Or, on sait depuis les recherches des années 70 que les aptitudes, les attitudes et les attentes vis à vis de l'école sont socialement construites ; le rapport au savoir, à l'école dépend largement des classes et groupes sociaux dans lesquelles les enfants évoluent. Le postulat qu'il faut poser selon J. Bernardin et avec lui le GFEN est celui de «l'éducabilité de tout être humain».

Interroger les contenus transmis

Évidemment, s'arrêter à cette affirmation est absolument insuffisant : il faut s'interroger sur les contenus transmis par l'école. En effet, la relation pédagogique est souvent parasitée par une série de malentendus et d'implicite sur ce que sont les apprentissages .

Par exemple : bien travailler, est-ce essentiellement « faire » beaucoup et sans avoir conscience du sens des tâches demandées ?

Lire une consigne, est-ce déchiffrer une suite de mots, ou comprendre le sens d'un énoncé écrit ?

Résoudre un problème , est-ce faire des opérations à tout prix, où se représenter la situation, mettre les données en relation et se poser les bonnes questions ?

Les réponses à toutes ces questions peut-être évidente pour les enseignants et certains élèves familiers avec la

DOSSIER DOSSIER DOSSIER

Quelle utilité de l'évaluation en maternelle lorsqu'on s'en tient à mesurer la performance d'un élève ?

Des réponses unanimes :

Il faut développer et conserver la spécificité de la maternelle ; une école où l'élève s'épanouit (scolarisation socialisation, apprendre à devenir élève....) et entre dans les premiers apprentissages. Une école qui aborde cet apprentissage par la rencontre d'une multiplicité de situations correspondant à la maturité et aux besoins de l'enfant.

Nécessité dès la maternelle de détecter pour traiter et assurer un suivi et élaborer des perspectives pour les élèves qui rencontrent des problèmes d'entrée dans les apprentissages .

Importance de travailler avec des professionnels sur certains aspects :

- Médecine scolaire : médecins, infirmiers
- AVS : personnel formé avec un véritable statut



culture scolaire du fait de la culture familiale, mais ne pas de soi pour beaucoup d'élèves d'origine populaire.

Les savoirs ne sont pas des objets abstraits

Faute de cerner l'origine des erreurs et des malentendus, on condamne les enseignants à s'épuiser dans des aides qui renforcent les malentendus (ce qui finit par désespérer l'élève sur ses capacités, et l'enseignant sur ses possibilités de le faire progresser).

Rendre aux savoirs leur dimension d'aventure humaine, d'intelligence collective

De même les savoirs restent pour beaucoup de ces élèves des objets «froids», abstraits et définitivement extérieurs à eux, auxquels ils se confrontent uniquement par obligation scolaire. Cela exige de s'interroger sur la manière dont on peut faire vivre ces savoirs, en s'appuyant sur l'histoire de ces savoirs et des objets culturels. En effet, la plupart de ces savoirs sont issus de questionnements, de processus historiques, d'erreurs rectifiées. Ils se sont souvent imposés contre l'opinion commune, parfois au terme de controverses et au final, ils débouchent sur un pouvoir accru de l'humanité sur le monde qui l'entoure. Il s'agit d'arriver à rendre aux savoirs leur dimension d'aventure humaine, d'intelligence collective afin de les rapprocher des élèves. J. Bernardin plaide ainsi pour une conception forte du savoir, à rebours des tendances utilitaristes actuelles.

Les conditions d'enseignement indissociables de l'objectif pour les élèves

Évidemment, cela impose de revoir les conditions d'exercice du métier : il faut ainsi sortir de la solitude professionnelle. L'action éducative gagne en efficacité si elle est cohérente, notamment au niveau d'un même établissement. Les

ATELIER : «LES ÉLÈVES QUI PRÉSENTENT DES PROBLÈMES DE COMPORTEMENT»

avec Michelle Frémont, secrétaire nationale, secteur éducatif-ASH

Les expressions violentes désorganisatrices de certains enfants envers eux-mêmes, les autres enfants et surtout les enseignants représentent un phénomène qui s'est invité dans les écoles depuis quelques années et face auquel les enseignant(e)s se sentent « démunis(e)s ». Dans le huis clos de la classe, c'est souvent « beaucoup de souffrance partagée », une souffrance qui se transforme aussi en « révolte » devant sa propre « impuissance » et celle de l'institution. Les réponses attendues de l'extérieur sont toujours incertaines et « trop longues à venir. C'est au final un double constat d'échec vis-à-vis de « cet élève-là », mais aussi de « tous les autres qu'on ne réussit pas à protéger de cette agressivité. Echec enfin par rapport aux apprentissages qui « ne se mettent pas en place comme prévue ».

Dans les écoles, quand un « cas » se présente, c'est le sentiment d'entrer « dans une spirale infernale » entre l'enfant, son ou ses parents et l'enseignant(e) de la classe. Bien que considérés unanimement en augmentation, les cas ne sont peut-être pas si nombreux, mais leur ampleur est souvent impressionnante. De plus, ils apparaissent de manière de plus en plus précoce, un e nouveauté dans les écoles maternelles, qui étaient jusqu'ici peu confrontées à ces manifestations violentes.

De quoi parle-t-on au juste ?

On parle de troubles du comportement. Mais tant qu'un diagnostic médical, psychologique, n'est pas posé, il serait plus juste de parler de problèmes graves de comportement. En effet difficile d'en déterminer la cause tant celles-ci peuvent être multiples : une pathologie psychique ? un état ré actif à une souffrance affective ou à une maltraitance ? une difficulté à surmonter les frustrations dues à un défaut d'éducation (enfant-roi) ? impossibilité à assumer la confrontation aux autres, aux limites, aux normes, notamment à la norme scolaire ? Cette dernière s'est singulièrement renforcée, y compris en école maternelle (programmes, évaluations...), sur fond de compétition scolaire.

Notons que si ces problèmes sont attribués aux garçons, les filles y prennent de plus en plus leur part. Et il y a des espaces où tout se cumule, ou se catalyse, comme en ZEP : des conditions matérielles difficiles, la précarisation figurent parmi les facteurs aggravants.



intervention de Jacques BERNARDIN

DOSSIER

DOSSIER

DOSSIER

recherches ont prouvé l'impact positif d'un collectif soudé autour d'une même ambition auprès des élèves. Le travail en équipe devrait être davantage la règle : l'élaboration de séances, de projets communs ou de modalités de rencontre avec les parents en sont autant d'occasions... A condition de dégager du temps pour le permettre !

Selon la Cour des Comptes 2011, sur 254 collèges RAR, 186 (73%) ont perdu des élèves (notamment de classes moyennes et supérieures).

L'austérité questionne les possibles

Le cadre général est bien évidemment celui d'une réduction générale de la dépense publique, celle-ci étant uniquement considérée comme un coût, jamais comme un investissement. C'est dans ce cadre que le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite a été mis en place.

Conséquences : 5700 postes supprimés dans le premier degré pour la rentrée 2012, qui font suite aux 8967 supprimés l'an dernier. 1500 classes de moins à la rentrée 2011 alors qu'il y avait une démographie en hausse. En réalité, notre pays montre un sous-investissement pour l'Ecole primaire par rapport aux autres pays de l'OCDE.

Le même constat peut-être fait pour le taux d'encadrement : en effet, celui-ci est de 5 enseignants pour 100 élèves (P/E : nombre d'enseignants pour 100 élèves), alors que la moyenne est de 6,5 enseignants pour 100 élèves en Europe. Il y a urgence à combler cette différence et à redonner des moyens pour endiguer la progression de l'échec scolaire.

L'Ecole a perdu de la sérénité, de sa capacité, le climat est morose. Il y a une vraie remise en cause permanente de la part des collègues, la sensation que le rôle que l'on veut leur faire jouer ne correspond plus à l'idée qu'ils se faisaient de l'école. Surcharge de travail, isolement, rupture des cadres collectifs, injonctions paradoxales (attente des familles, au sein de l'école...) : une vraie souffrance se développe. Pourtant, les

Impuissance, culpabilité...interrogent l'institution scolaire et la société

La société et les institutions politiques ont tenté de répondre en prenant ce sujet sous l'angle de la violence scolaire. L'amalgame est tentant mais il s'agit d'un autre registre, celui du « vivre ensemble » et du climat scolaire. De même la logique dépistage/prédiction/affectation va à l'encontre du principe d'éducabilité.

Aujourd'hui de nombreux enfants vivent mal l'école, ses exigences parfois prématurées et une normativité croissante : certains le manifestent plus que d'autres. Du côté des enseignants, le sentiment d'impuissance est tel que l'on attend les réponses de l'« extérieur » : déscolarisation, aides, prises en charge.... L'apport d'une AVS apparaît souvent comme un pis aller, mais est corrélé à une décision de la MDPH. Ce passage quasi obligatoire pour obtenir de l'aide interroge : peut-on attribuer une caractérisation tranchée chez de jeunes enfants, qui par ailleurs sont en plein développement ? Quelles délimitations entre handicap, troubles, difficultés ? Le terme de « troubles » lui-même oscille entre un usage banal (semer le trouble !) et une définition médicale, intégrée dans les classifications internationales comme pour les troubles déficitaires de l'attention et de l'hyperactivité (TDAH).

Enfin doit-on attendre des manifestations plus graves ? L'école maternelle est confrontée la première au problème. Une intervention précoce pourrait arranger les choses mais faute de réponses appropriées, la situation s'aggravant, les enseignant(e)s n'ont plus d'autres choix que de mener un important et long travail avec les familles pour les orienter vers la MDPH...

Trouver des réponses institutionnelles

Jusqu'ici les réponses tiennent le plus souvent à des engagements individuels, affectifs, volontaristes et ponctuels, mais peu à des compétences professionnelles et à l'organisation de manière professionnelle et à l'organisation institutionnelle.

Si ces aides et des accompagnements par d'autres professionnels (CMPP, CMP, IME, ITEP, SESSAD...) sont nécessaires, l'école doit aussi avoir ses ressources propres, immédiatement mobilisables partout comme les RASED et la santé scolaire. Or la politique de suppression des RASED en a aussi dévoyé les missions : rôle de conseil se substituant aux interventions directes auprès des élèves, réponses par défaut, urgences au détriment de la prévention.....

Il ne faut pas non plus négliger la dimension pédagogique : les apprentissages dans un cadre collectif contribuent aussi à améliorer les comportements par le développement cognitif, la structuration, l'intégration de cadres de pensée...

Les enseignants testent de nombreuses pistes, sans pour autant les formaliser. Il faut dire que les solutions trouvées ne durent souvent qu'un temps. Une des caractéristiques de ce qu'on appelle les troubles du comportement consiste justement à sans cesse remettre en cause le cadre établi !

Trouver des réponses professionnelles : procédures, travail d'équipes plurielles, ressources, limites

Des procédures devraient être établies au niveau institutionnel et au niveau

capacités de résistance existent : 101 grèves et manifestations, journée du 31 janvier, du 15 mars...

La maternelle est remise en cause dans son fonctionnement. Elle est dénigrée par les polémiques permanentes : « c'est un endroit où l'on s'amuse ». Il y a dépréciation par les enseignants eux-mêmes car ils ne se sentent pas reconnus alors qu'ils exercent un métier complexe.

De manière générale, la vision de l'école et plus largement de la société que traduisent ces réformes est profondément réactionnaire et inégalitaire et s'appuie sur l'idéologie des dons et des talents ; les causes sociales de l'échec scolaire sont niées, et les élèves issus milieux populaires sont renvoyés à leurs difficultés et triés de plus en plus tôt.

Notre système est à réformer en profondeur. Il faut reprendre la main pour imposer une autre école.



des écoles, pour répondre aux spécificités. En effet il est important de tenir compte du contexte, et notamment de l'ensemble des élèves au milieu desquels il y a un problème à résoudre.

« Comment contenir ou immobiliser sans blesser ? » « Que faire face à des fugues répétées ? » « Face à la colère quelle attitude avoir ? La parole qui est l'instrument du maître est à double tranchant car parfois elle « décuple la colère ». La « mise à l'écart le temps que la colère se passe permet à l'enfant de respirer, d'échapper aux contraintes collectives, mais dans quel espace « sécurisé », avec quel adulte ? C'est l'idée de « veille éducative » avec un personnel dédié à cette mission. Actuellement c'est souvent le directeur ou la directrice bénéficiant de décharge qui assume, au détriment de leurs autres missions.

Le changement d'école porte rarement ses fruits à de très rares exceptions, quand cela est vécu par tous comme une chance et non une punition. L'objectif ici est de « casser le mode de socialisation » dans lequel l'enfant est « piégé ».

Le travail d'équipe est fondamental : prendre de la distance pour « réfléchir, analyser les situations, échanger sur les pratiques, définir des stratégies, mutualiser »... «Un enseignant ne doit pas rester seul » face à un élève avec des problèmes de comportement et à ses parents. En ce sens, l'équipe éducative devrait se voir beaucoup plus reconnue : temps de travail collectif, présence de tous, y compris médecin scolaire, psychologue scolaire, enseignants spécialisés. C'est aussi là que doit se nouer le dialogue avec les parents.*

Des limites, sous forme de « protocole » doivent aussi être définies, des limites « au-delà desquelles on ne peut plus faire ». Il faut donc « accepter l'impuissance » sans attendre l'impasse et « le signifier fortement aux familles », « à l'institution », non « pas de manière réactive » mais de manière professionnelle. Mais là les modalités sont à construire. Dans les situations extrêmes, c'est la police pour une fugue, le SMU pour de crises qu'on n'arrive pas à contenir, ou faire un signalement au procureur quand la souffrance est trop grande... mais toujours prévenir les familles, et prendre ces décisions en équipe.

Difficile de conclure sur ce sujet !

On identifie bien les problèmes du côté des enfants, mais l'école aussi ne peut se défaire de ses responsabilités. Au bout du bout on en revient toujours aux mêmes réponses : ressources professionnelles (formation professionnelle initiale et continue, reconnaissance dans les missions de cette dimension de notre travail, capacité à travailler en équipe), moyens donnés à l'école (effectifs, temps pour le travail en équipe, RASED, scolarisation des 2 ans, santé scolaire, accompagnement social et éducatif...). Bien sûr les soutiens extérieurs (assistante sociale, aide à la parentalité, CMPP, SES-SAD...) doivent correspondre aux besoins pris dans leur diversité.

Et peut-être qu'il est temps pour les enseignants de retrouver leur « pouvoir d'agir » en se réappropriant les débats sur leur métier et les conditions de travail.

DOSSIER
DOSSIER
DOSSIER

ATELIER : « LES ÉLÈVES QUI PRÉSENTENT DES PROBLÈMES DE COMPORTEMENT »



QUELLES RÉPONSES DE L'ÉCOLE

QUELLES RÉPONSES DE L'ÉCOLE

aux élèves en difficulté(s)

Stage syndical du 25 Mai 2012

ATELIER

« LES DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE »

Traiter de ce problème nécessite de disposer de temps et d'accompagnement pour réfléchir afin de trouver des solutions.

Le métier d'enseignant devient de plus en plus complexe alors que l'institution reconnaît de moins en moins la formation professionnelle de l'enseignant.

La situation à laquelle sont souvent confrontés les enseignants dans les écoles : les élèves qui refusent d'apprendre



Quelles raisons ?

- L'élève est préoccupé par autre chose
- Passivité ou hyperactivité de l'élève (qui ne privilégie que les réponses aux questions)
- L'élève ne donne pas de sens à l'école
- Problèmes relationnels

Quelques pistes pour trouver des solutions

- Donner du sens aux apprentissages, au savoir : réhabiliter le savoir comme pouvoir sur le monde, sur soi (compétences)
- Travailler le rapport au savoir : rien ne se passe si l'enfant n'essaie pas de se confronter lui-même (pour répondre à l'activisme aveugle des uns et à la passivité des autres)
- Organiser les échanges entre pairs pour travailler la conceptualisation progressive, exercer une réflexivité qui permettra de provoquer une situation de réussite
- Réussir mais aussi Comprendre = réhabiliter l'estime de soi (retrouver confiance). L'investissement et les efforts doivent être payés par une gratification.
- Sortir du rapport duel élève/enseignant et renvoyer en miroir pour un rapport collectif dans la classe : une

ambiance de classe peut permettre aux élèves de progresser individuellement.

- Pour les élèves « entre 2 mondes » (problèmes d'univers sociaux en confrontation : conception du travail différente entre la maison et l'école) : élargir la vision du milieu familial en ouvrant sur le monde
- Travailler avec les parents (qui peuvent avoir de mauvais souvenirs personnels de l'école (stigmates, blessures.....) : travailler pour une reconnaissance mutuelle
- Eclaircir l'attendu et le rôle de l'école. L'école et les parents ont un rôle de complémentarité. Les postures d'élèves évoluent souvent après une rencontre entre les parents et l'enseignant

Les structures spécialisées

- Connaissance de la MDPH : c'est la famille qui est au centre de la demande et non l'institution. Le dossier est monté avec l'enseignant(e) référent (=ERSEH).
- Fonctionnement de la MDPH : c'est une équipe pluridisciplinaire qui propose un projet pour l'élève en situation de handicap : notification d'heures d'AVS, orientation sur une structure spécialisée (CLIS ? ULIS....), attribution d'une carte invalidité, d'une allocation handicap, dotation de matériel pédagogique
- Accueil d'élève handicapé dans la classe : ne pas rester isolé, trouver une solution en travaillant avec l'équipe et le RASED. Utilisation du Projet de Réussite Scolaire (PRE).
- Le handicap (situation d'un élève avec dossier à la

MDPH) ne provoque pas une difficulté scolaire. Le pari de la loi sur le handicap : compenser le handicap pour donner une place dans la société à la personne handicapée. Reste les moyens humains, financiers pour obtenir une inclusion dans la société....?

- Les SEGPA : ne concernent pas le handicap. C'est un enseignement adapté pour un élève de CM2 qui a 1 an de retard, dont le niveau scolaire est proche du CE2 (d'où un retard scolaire d'environ 3 années) et pour lequel on prévoit un échec à terme dans une classe banale de collège. L'objectif est d'aider l'élève à atteindre une formation professionnelle (CFG, CAP, Bac Pro). Les 2/3 des élèves réussissent leur parcours (autonomie, métier).

Permutations nationale

Faire cheminer sa demande

ATTENTION : les opérations se déroulent uniquement par saisie internet sur Iprof (S.I.A.M.). N'hésitez pas à vous rendre dans les locaux de votre circonscription, si vous ne disposez pas de connexion internet privée ou sur votre lieu de travail. *La note de service sera publiée au BO du 8/11/12.*

Votre barème devrait apparaître directement sur l'écran, mais certains éléments peuvent ne pas figurer. Nous vous conseillons de contacter les services de l'IA pour vérifier que tous les éléments de votre barème ont bien été pris en compte.

N'oubliez pas de confirmer votre participation en renvoyant avant le 4 décembre votre accusé de réception et vos pièces justificatives éventuelles à l'IA.

Le choix du premier vœu est important.

Pour rédiger au mieux sa demande,

il faut connaître avec précision le fonctionnement de l'ordinateur qui est programmé pour donner un maximum de résultats positifs.

– 1^{re} phase : l'ordinateur traite successivement l'ensemble des vœux dans l'ordre préférentiel, en commençant par le candidat ayant le barème le plus élevé.

– 2^e phase : seul le premier vœu est examiné. Il s'agit du principe de rétro-interrogation, s'il existe une possibilité d'échange entre deux candidats de deux départements différents, chacun ayant le barème le plus élevé dans son département, la permutation se fait. Il n'est plus tenu compte du barème le plus élevé au plan national. Ce n'est donc pas obligatoirement le candidat avec le barème le plus élevé au plan national qui obtient satisfaction sur un département.

– 3^e phase : l'ordinateur examine le seul vœu qui peut être satisfait.

Calendrier des opérations

* **Du jeudi 15 novembre 2012 au mardi 4 décembre 2012 à midi** : Saisie des vœux sur I prof, service SIAM.

* **À partir du vendredi 7 décembre 2012** : Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I prof.

* **Jusqu'au vendredi 14 décembre 2009** : Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les inspections académiques.

* **Vendredi 1er février 2013** : Contrôles et mises à jour des listes départementales des candidatures. Vérification des barèmes. Examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap.

* **Du vendredi 1er février 2013 au mercredi 6 février 2013** :

Date limite des demandes tardives pour rapprochement de conjoints et des demandes d'annulation ou de modification de candidature. Consultation des barèmes validés par l'IA sur I-Prof

* **Vendredi 11 mars 2010** : Diffusion individuelle des résultats aux candidats. Pour ceux qui auront obtenu leur changement, contacter très vite l'Inspection Académique du département concerné pour participer au mouvement. Pour ceux qui n'auront pas obtenu satisfaction, entamer la procédure d'exeat-ineat.

À SAVOIR

Majoration exceptionnelle de 600 points

Depuis la parution de la circulaire mobilité des personnels qui mêle mouvements entre les départements et à l'intérieur de chacun des départements (3ème année), les collègues en situation médicale et/ou sociale difficile sont exclus depuis 2010 de la procédure des 600 points. Elle ne concerne plus que les collègues atteints de handicap ou d'une maladie invalidante, ou dont le conjoint bénéficie de l'obligation d'emploi ou dont l'enfant est reconnu handicapé ou malade. La bonification exceptionnelle des 600 points ne concerne donc plus que ces collègues si leur mutation peut avoir pour conséquence d'améliorer leurs conditions de vie professionnelle.

Sont donc concernés :

- Les travailleurs reconnus handicapés
- Les victimes d'accidents du travail ou de maladie professionnelle
- Les titulaires d'une pension d'invalidité
- Les anciens militaires et assimilés
- Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité, ou de la carte d'invalidité
- Les titulaires de l'allocation adultes handicapés

Pour obtenir cette majoration, il faut déposer un dossier auprès du médecin de prévention de l'inspection académique. Ce dossier doit comporter la pièce attestant que l'agent ou soin conjoint rentre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi et les justificatifs qui pourront attester que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée.

L'avis de médecin de prévention sera communiqué à l'inspecteur d'académie qui attribuera la bonification après avoir consulté le groupe de travail départemental.

Dans tous les cas, n'oubliez pas de nous tenir informés de la constitution de votre dossier auprès de l'IA (envoyez un double de votre dossier aux élus du SNUipp). Cela nous permettra d'une part de vous aider dans vos démarches, mais surtout de suivre la bonne prise en compte de votre demande par les services de l'IA et l'équité du traitement de la réponse qui lui sera apportée.

INEAT/EXEAT

La procédure concerne les collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction au cours des opérations précédentes, ainsi que tous ceux qui n'ont pas pu y participer et dont la situation nécessite un changement d'affectation. Le Ministère insiste particulièrement sur les demandes de rapprochement de conjoints et elle n'aboutira qu'en fonction de la situation budgétaire du département.

Pour y participer, il faut surveiller le calendrier des opérations publié par l'IA dès le mois de mars et envoyer à l'IA du 94 :

- * une demande d'exeat (à télécharger sur le site de l'IA) On peut y joindre un courrier explicatif
- * une demande d'ineat à destination de l'Inspecteur d'Académie du département demandé

Cette procédure n'aboutit que lorsque les Inspecteurs d'Académie des 2 départements concernés accordent la sortie et l'entrée.

Depuis l'application de la LOLF, les entrées sont plus difficiles et souvent plus tardives puisque les départements ne peuvent plus être en surnombre, même momentanément. Les élus du SNUipp ont toujours œuvré, dans le cadre des CAPD, à obtenir la plus grande équité dans le traitement des demandes, ce qui nécessite toujours une grande vigilance.

Il est donc très important de confier aux élus du personnel votre dossier pour qu'ils puissent surveiller son cheminement régulièrement : chaque année, ils parviennent à faire reconnaître la situation de collègues qui n'ont pas retenu l'attention de l'administration.

Les élus du SNUipp du département demandé pourront aussi vous conseiller et vous aider dans vos démarches, par la connaissance qu'ils ont de la situation de leur département.

Dans tous les cas, contactez les élu(e)s du SNUipp : possédant l'expérience que leur confère leur activité syndicale, ils pourront vous aider, vous conseiller, vous guider, suivre l'évolution de votre demande à chaque étape, et vous tenir informé(e) régulièrement.

Vous voulez changer de département ?

Permutations 2013

Cette réunion vous concerne directement

Mercredi 14 Novembre

de 9h à 12h

Maison Départementale des Syndicats de Créteil

Un nouveau barème de nouvelles règles

1- Échelon

Des points sont attribués en fonction de l'échelon occupé au 31 août 2012.

Echelons	Instits	P.E	P.E HC
1 ^{er}	18	-	36
2 ^e	18	-	39
3 ^e	22	22	39
4 ^e	22	26	39
5 ^e	26	29	39
6 ^e	29	33	39
7 ^e	31	36	39
8 ^e	33	39	-
9 ^e	33	39	-
10 ^e	36	39	-
11 ^e	39	39	-

2- Ancienneté totale

Au-delà de 3 ans, dans le département actuel, en tant que titulaire compter 2 points par année complète et 2/12^e de points pour chaque mois entier (jusqu'au 31/08/12) à l'exception des durées de disponibilité.

10 points supplémentaires sont accordés par tranche de 5 ans d'ancienneté dans le département après le décompte des 3 ans.

Ex : avec 20 ans d'ancienneté au-delà des 3 ans : $20 \times 2 = 40 + 40$ (4 tranches de 5 ans $\times 10$) = 80

3 - Bonification au titre de la «résidence de l'enfant»

Cette bonification de 40 points est accordée aux enseignants de manière forfaitaire quel que soit le nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans, s'ils justifient d'une alternance de résidence de l'enfant au domicile des parents ou de l'exercice d'un droit de visite et d'hébergement et dont la résidence de l'enfant n'est pas fixée à leur domicile.

4 - Rapprochement des conjoints

150 points sont accordés sur le 1^{er} vœu qui doit permettre le rapprochement de conjoint.

Cette notion s'applique :

- aux couples unis par le mariage au plus tard le 1^{er} septembre 2011,
- aux partenaires liés par un PACS établi au plus tard le 1^{er} septembre 2012 **qui certifie d'un avis commun d'imposition** ou s'engageant à s'y soumettre pour les PACS postérieurs au 1^{er} janvier 2012
- aux couples vivant maritalement **avec reconnaissance commune d'au moins un enfant né ou à naître.**

La situation doit être justifiée **au 1^{er} septembre 2012**. Pour bénéficier de ces points, il faut être en activité

5 - enfants à charge de moins de 20 ans

50 points sont accordés par enfant. Ces points sont accordés uniquement sur le vœu qui doit permettre le rapprochement de conjoint.

6 - Durée de séparation

50 points par année scolaire de séparation, dès 2 ans bonification 200pts sur le vœu qui doit permettre le rapprochement de conjoint.

La notion de séparation est reconnue pour une demande de rapprochement de conjoint lorsque les conjoints sont l'un et l'autre en activité dans des départements distincts professionnellement.

La date de séparation ne peut être antérieure à la date de titularisation du candidat. **Seules les années scolaires entières de séparation comptent.** Pour tenir compte de l'année scolaire en cours, la situation de séparation doit être effective au 1^{er} septembre 2012.

Une bonification forfaitaire de 350 points pour la 3ème année, 400 points sont accordés pour quatre ans et plus

Pas de durée de séparation entre le département de Paris et les départements 92, 93 et 94.

Nouveau : Agents placés en congé parental ou en disponibilité pour suivre le conjoint :

- 25 points sont accordés pour la première année de séparation soit 0,5 année de séparation ;
- 50 points sont accordés pour deux ans de séparation soit 1 année de séparation ;
- 75 points sont accordés pour trois ans de séparation soit 1,5 année de séparation ;
- 200 points sont accordés pour quatre ans et plus de séparation soit 2 années de séparation.

Ainsi, 8 années de séparation pendant lesquelles l'enseignant est placé en congé parental ou en disponibilité pour suivre son conjoint lui donnent une bonification de 200 points.

7 - Capitalisation pour renouvellement du 1^{er} vœu

5 points pour chaque renouvellement annuel du 1^{er} vœu.

8 - Exercice en zone violence

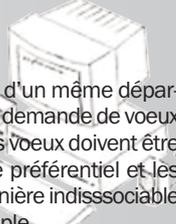
45 pts sont accordés pour les collègues justifiant de 5 années de service continu en zone violence (liste des écoles et établissements figurant dans l'arrêté du 13/01/2001, BO n°10 du 08/03/2001). Les périodes à temps partiel comptent à temps plein.

9 - Majoration exceptionnelle de 600 points

Cette majoration peut être accordée aux enseignants handicapés ou ayant un conjoint handicapé ou un enfant handicapé ou malade (voir pages précédentes).

10. Vœux liés

Les enseignants du 1er degré d'un même département peuvent présenter une demande de vœux liés. Dans ce cadre, les mêmes vœux doivent être formulés dans le même ordre préférentiel et les demandes sont traitées de manière indissociable sur la base du barème du couple.



Principes des possibilités de permutations

Les permutations sont possibles :

- * **d'une part** quand les possibilités du département d'origine et d'entrée du département sollicité sont réunies,
- * **d'autre part** si le barème est suffisant.

Ainsi, il est difficile de quitter un département déficitaire et difficile d'entrer dans un département excédentaire.

Plus il y a de possibilités d'échanges entre départements, plus il est facile d'obtenir satisfaction.

Quand une possibilité est ouverte pour permuter d'un département à un autre, c'est le candidat qui a le plus fort barème qui est muté.

En conclusion, il faut d'abord qu'il y ait des possibilités de mutation entre son département et le département sollicité, c'est ensuite que le barème intervient.

ATTENTION :

Annuler une permutation obtenue n'est pas sans conséquence !

Par le passé, les collègues ayant obtenu leur permutation et qui en avaient demandé l'annulation sont bien restés dans notre département, mais depuis 2010, l'Inspecteur d'Académie leur a parfois fait perdre le bénéfice du poste qu'ils avaient à titre définitif

Plusieurs de ces collègues ont été contraints d'attendre la phase d'ajustement de notre département pour connaître leur nouvelle affectation dans notre département.

Ceux qui avaient participé au 1^{er} mouvement ont vu leur participation à celui-ci annulé.

Permanence des élus CAPD

pour les permutations :

Le mercredi 21 et 28 novembre à partir de 10h

à CRETEIL - Maison des Syndicats 5ème étage ascenseurs de droite

Télécharger les fiches de contrôle syndical sur notre site snuipp94.com

Permutations nationales

Permutations

2011, 2012 : Record d'immobilité battu !...

Pour les permutations nationales 2011, 29,2% des enseignants des écoles ont obtenu satisfaction sur un de leurs vœux (6 maximum). Parmi tous ceux qui demandaient une permutation pour se rapprocher de leur conjoint, 52,46% seulement ont obtenu satisfaction (63,5% en 2010).

Jamais, il n'a été aussi difficile de changer de département. Le ministère avait pourtant annoncé, il y a quelques années que « *la mobilité serait favorisée* » ! et que « *la grande majorité des demandeurs aurait satisfaction* ».

En fait, depuis 2007, ce même ministère, sous la responsabilité de divers ministres, s'est évertué à modifier les règles **sans aucune concertation réelle avec les élus du personnel**. La bataille idéologique menée contre leur rôle pour tenter de déconsidérer leur action, en la revoyant pour « *partisane* » ou « *conservatrice* », a permis de ne pas les entendre. On en voit le résultat ! Ce sont les collègues qui payent l'addition.

Les suppressions massives de postes ont sans aucun doute affaibli les

possibilités de mutations, mais elles ne sauraient expliquer l'effondrement de la mobilité ; pour preuve, s'il existe un léger tassement des mutations intra-départementales, il est au rapport avec l'effondrement constaté au niveau inter départemental. Ce sont bien les règles nationales imposées par le ministère qui sont responsables des difficultés accrues de mutation pour les personnel.

Ainsi, aux difficultés croissantes de l'exercice du métier, au blocage des rémunérations, au recul de la formation continue comme initiale, vient s'ajouter la difficulté plus grande à changer de cadre professionnel.

De nombreux collègues se voient contraints de choisir entre leur vie professionnelle et familiale. 32% des demandes se font pour suivre un conjoint... Pour le Val de Marne le taux de satisfaction est de 17,3% après 19,8% en 2011 ; 48,4 % pour les seuls rapprochements de conjoint contre 52,4 % en 2011, année pourtant déjà en recul.

Là aussi, le changement est indispensable !

Permutations 2012 Quelques chiffres pour notre département

94

- 1004 demandes de sorties
- 173 satisfaits (17,23%)
- Rapprochement de conjoints :
281 demandes,
136 satisfaites (48,40%)
- 96 entrants

	Mutations	Permutations
Sorties	114 <i>Barème mini 254 pts</i>	59 <i>Barème mini 26 pts</i>
Entrée	46 <i>Barème mini 31 pts</i>	50 <i>Barème mini 26 pts</i>
Solde	68	9
Solde total	77	

Statistiques des permutations 2012

Seuls sont figurés les départements comportant des entrants issus du Val-de-Marne.

Bilan des exeat-ineat 94 Mystère... ?

Fin octobre, le DASEN ne nous a toujours pas communiqué le bilan des exeat-ineat de cette année 2012.

Mais le nombre de promesses ayant été très limité, **peu de collègues ont réellement pu quitter le département du Val de Marne par cette procédure.**

Les résultats des permutations ayant été particulièrement **très** mauvais, jamais atteints historiquement, pour les collègues l'an dernier, il en résulte **une mobilité de plus en plus réduite pour les enseignants**, en particulier de la Région parisienne et donc de notre département.

Malgré les interventions de nos élus à la CAPN auprès du nouveau Ministre, les règles ne semblent pas avoir été modifiées en profondeur.

Département obtenu	nbre	barème
Aisne	1	130
Alpes Maritimes	3	261
Ardennes	1	43
Aude	4	383
Aveyron	2	381
Bouches du Rhône	6	256
Charente Maritime	3	258.49
Côtes d'Amor	3	276
Deux Sèvres	1	256
Dordogne	2	254.49
Drôme	1	257.49
Essonne	11	226
Eure et Loire	5	34
Gironde	3	381
Guyane	1	39
Haute Garonne	1	543
Hautes Alpes	1	362.82
Hautes Pyrénées	1	551
Hauts de Seine	9	26
Hérault	2	406
Ile et Vilaine	2	262
Indre et Loire	5	278
Landes	2	400
Loire Atlantique	3	260.99
Loiret	3	226

Département obtenu	nbre	barème
Lot et Garonne	2	322
Maine et Loire	2	332
Martinique	1	289
Nièvre	2	100
Oise	1	258
Paris	19	210
Pyrénées Orientales	6	628
Réunion	1	552.49
Rhône	6	254
Saône et Loire	1	351
Sarthe	1	262
Savoie	1	298
Seine Maritime	1	305
Seine et Marne	24	128
Seine Saint Denis	6	26
Tarn et Garonne	1	385
Val d'Oise	4	26
Var	2	381
Vaucluse	4	278
Vendée	3	263
Vienne	1	284.82
Yonne	4	61.49
Yvelines	9	80
Total	173	

PES STOP ! Surcharge de travail !

Suite à plusieurs rencontres avec les PES, le SNUipp-FSU a été reçu en audience auprès du DASEN, puis du directeur de l'IUFM.

L'objectif était de faire mesurer le rythme infernal imposé aux stagiaires qui doivent tout à la fois assurer le travail d'un titulaire et se former, conséquence de la réforme de la mastérisation que nous avons dénoncée et combattue.

18 Rencontre avec le DASEN

(avec Mr Moya et Mme Rohée)

18 Octobre Le SNUipp-FSU fait état des réponses à un questionnaire destiné aux PES portant sur le nombre d'heures de travail hebdomadaires effectuées par les PES : un minimum de 40h, allant parfois jusqu'à 75heures, avec des répercussions sur la santé, la vie de famille et sociale ainsi que sur la qualité du travail. Les PES ont d'ailleurs rédigé une pétition pour protester contre cette accumulation ; la copie a été remise au DASEN à cette occasion.

1. Temps de travail

Le SNUipp-FSU a affirmé et démontré qu'il est impossible de cumuler sur une semaine, quatre jours de travail + un jour de formation le mercredi avec pour certain une demi-journée le samedi en plus!

Il a revendiqué que ces mercredi soient facultatifs ou regroupés sur des semaines complètes avec remplaçants comme dans d'autres académies. « Impossible, nous manquons de remplaçants, les mercredis de formation ne doivent pas ajouter du travail supplémentaire mais doivent être consacrés à la préparation des cours ». Cette réponse ne règle en rien la surcharge du temps de service.

Le SNUipp-FSU a par contre obtenu que les PES soient dégagés des formations du samedi matin : un rappel de leur caractère entièrement facultatif sera fait aux IEN.

A la question de réduire le temps de service en diminuant les heures d'aide personnalisée, le DASEN répond « pas question, les élèves en ont besoin et c'est formateur pour les PES ».

Pourtant il y a d'autres situations où l'aide personnalisée n'est pas assurée sans que cela pose de problème à l'administration (congés non remplacés..) Ce serait indispensable à la formation alors que l'an prochain elle n'existera peut être plus ? Est-il vraiment efficace d'imposer cette charge de travail à des jeunes débutants qui doivent déjà tout à la fois faire classe et se former!?

2. Logement

Le DASEN se dit conscient des difficultés rencontrées par les PES arrivant de province : il indique compter mettre en place une « cellule logement » pérenne qui aurait pour tâche d'aider les collègues à s'installer dans le 94.

3. Qualité de la formation

La demande des formateurs n'est ni toujours claire ni la même pour tous : exigences de préparation, présentation de séquences...le DASEN s'est engagé à rappeler que les visites doivent constituer une aide à l'apprentissage du métier, et pas des évaluations-sanctions.

Lors d'une assemblée plénière sur un mercredi déjà planifié, le DASEN réunira les PES pour faire le point et écouter leurs remarques.

4. Moyens matériels

Documentations, livres du maître... le DASEN renvoie au CDDP de Champigny et à la formation à distance. La réponse est insuffisante, d'autant plus que les ordinateurs ne sont pas offerts par l'employeur, et les transports pour se rendre à Champigny ou à Bonneuil ne sont pas remboursés.

5. Certification CLES et C2i2e

Le DASEN indique qu'il y a là un problème national et que le ministère réfléchit sur « des modalités de certification adaptées »

Pour le SNUipp-FSU, les conditions de travail et d'étude restent en l'état, difficilement supportables, c'est pourquoi les élus n'en resteront pas là et poseront le problème dans les différentes instances départementales y compris CDEN. Conformément à leur engagement, les élus du personnels du SNUipp-FSU au CHSCT (4 élus sur 7) ont déjà obtenu que cette question soit mise à l'ordre du jour du CHSCT de novembre. Ils y réaffirmeront les exigences élaborées lors des rencontres et des réponses d'enquêtes.

24 Rencontre SNUipp-FSU / directeur de l'IUFM

Mr Tempez

24 Octobre

1. Sur l'ensemble des formations du mercredi, seuls 9 mercredi après-midi sont à la charge de l'IUFM en ce qui concerne le contenu. Mr TEMPEZ indique que l'IUFM n'est « qu'un prestataire de service » répondant à un cahier des charges défini par le DASEN qui a donc le pouvoir de changer l'organisation de la formation.

2. L'emploi du temps des PIUMF est

d'après le directeur très difficilement négociable étant donné la diversité de leurs missions... Ce qui signifie pour le SNUipp-FSU, que si les 9 après-midi ne peuvent être modifiés, c'est sur le reste du temps de travail qu'il faut faire évoluer la situation, ce qui concerne directement le DASEN.

3. Si le DASEN est à la fois l'employeur et le responsable de la formation, il est donc responsable des moyens alloués à celle-ci : tous les PES doivent avoir accès à une docu-

mentation pédagogique (emprunts d'ouvrages ...) à proximité de leur lieu d'exercice, en nombre suffisant et sur un délai suffisamment long.

5. Pour les CLES, le C2E2I, c'est le BO qui définit le cadre : c'est un pré requis seulement au moment de la titularisation (ce qui fait gagner un peu de temps) mais c'est l'Université qui valide. Le SNUipp-FSU continue d'intervenir nationalement sur cette question.

ASSURANCE SCOLAIRE

MATERNELLE / ÉLÉMENTAIRE

La responsabilité civile ne couvre pas tout !

L'Assurance Scolaire MAE
protège intégralement vos élèves.

Recommandée par la



ENGAGEMENT N°3 : PROTÉGER CHAQUE MINUTE DE LA VIE DES ENFANTS

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.

Tous nos engagements sur mae.fr



MON PREMIER ASSUREUR